

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 D 01419

Numéro SIREN : 844 618 249

Nom ou dénomination : 6 CHEMIN DE FER

Ce dépôt a été enregistré le 21/05/2024 sous le numéro de dépôt 6512

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		6 CHEMIN DE FER										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		6 RUE DU CHEMIN DE FER 67200 STRASBOURG											
SIRET		8 4 4 6 1 8 2 4 9 0 0 0 1 6											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2							
								Exercice N clos le					
								3 1 1 2 2 0 2 3					
ACTIF				Brut		Amortissements – Provisions		Net					
				1		2		3					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012								
		Autres *	014		016								
	Immobilisations corporelles *		028	185 000	030	44 472		140 528					
	Immobilisations financières * (1)		040		042								
	Total I (5)		044	185 000	048	44 472		140 528					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052								
		Marchandises *	060		062								
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070								
		Autres * (3)	072		074								
	Valeurs mobilières de placement		080		082								
	Disponibilités		084	577	086			577					
	Charges constatées d'avance *		092	191	094			191					
Total II		096	768	098			768						
Total général (I + II)			110	185 768	112	44 472		141 296					
PASSIF								Exercice N NET					
								1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		SCI 6 CHEMIN DE FER 6, rue du Chemin de fer 67200 STRASBOURG Siret 844 618 249 000 16				120		1 000				
	Écarts de réévaluation						124						
	Réserve légale						126						
	Réserves réglementées *						130						
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131			)	132						
	Report à nouveau						134		(25 292)				
	Résultat de l'exercice						136		(3 397)				
	Subventions d'investissement						137						
	Provisions réglementées						140						
	Total I						142		(27 689)				
Provisions pour risques et charges			Total II		154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156		140 377				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166		340				
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	28 269	)	172		28 269					
Produits constatés d'avance						174							
Total III						176		168 985					
Total général (I + II + III)			180					141 296					
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182						
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en l'liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		6 CHEMIN DE FER		Néant ☐ *			
				Exercice N clos le					
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		31 12 2023			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons	215		214			
		Services *	intracommunautaires	217		218	10 800		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitations reçues					226			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					230	600		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	11 400		
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stocks (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240			
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	2 297		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243			244	1 509			
	Rémunérations du personnel *					250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	Dotations aux amortissements *					254	9 363		
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
	Total des charges d'exploitation (II)					264	13 168		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(1 768)		
	Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294	1 629		
	Produits exceptionnels (IV)					290			
	Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300			
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348							
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306				
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	(3 397)			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	3 397		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324					
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexes A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345							
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					352		354	3 397	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356			
	Déficits antérieurs reportables *.....25.292..... dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					370		372	3 397	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD 2023

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		6 CHEMIN DE FER		Néant ☐ *					
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430	185 000	432		434		436	185 000		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	185 000	492		494		496	185 000		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520	35 110	522	9 363	524		526	44 472		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	35 110	572	9 363	574		576	44 472		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values						
					Court terme*	Long terme					
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
8											
9											
10											
Total	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise 6 CHEMIN DE FER			Néant ☐				
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646	
	Sur comptes clients		650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666	
TOTAL			680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
			Dotations		Reprises					
Fonds commercial			681		683					
Autres Immobilisations incorporelles			700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains			710		715		2			
Constructions			720		725		3			
Installations techniques, matériel et outillage			730		735		4			
Inst. générales, agencements et aménagements divers			740		745		5			
Matériel de transport			750		755		6			
Autres immobilisations corporelles			760		765		7			
TOTAL			770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		25 292					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter			
Déficits imputés			983							
Déficits reportables			984		25 292					
Déficits de l'exercice			860		3 397					
Total des déficits restant à reporter			870		28 689					
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325		381		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326		380		
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 6 CHEMIN DE FER		Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2
1	2						
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376			
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106			
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144			
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121			
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152			
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137			
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	0		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026					
Période de référence	024	016					
Date de cessation							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CG)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 8 4 4 6 1 8 2 4 9

Dénomination de l'entreprise 6 CHEMIN DE FER

Adresse (voie) 6 RUE DU CHEMIN DE FER

Code postal 6 7 2 0 0

Ville STRASBOURG

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES

904

100

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique JABLI Prénom(s) RACHID
Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 25/06/1980 N° Département 67000 Commune STRASBOURG Pays FR
Adresse : N° 10 Voie QUAI DE TRAENHEIM
Code postal 67200 Commune STRASBOURG Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique JABLI Prénom(s) KAMAL
Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 08/07/1982 N° Département 67000 Commune STRASBOURG Pays FR
Adresse : N° 5 Voie A CHEMIN DU CUIVRE
Code postal 67200 Commune STRASBOURG Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 8 4 4 6 1 8 2 4 9

Dénomination de l'entreprise 6 CHEMIN DE FER

Adresse (voie) 6 RUE DU CHEMIN DE FER

Code postal 6 7 2 0 0

Ville STRASBOURG

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SCI 6 CHEMIN DE FER

6 rue du Chemin de Fer

67200 STRASBOURG

SCI au capital de 1000€

RCS STRASBOURG - Siret 844 618 249 000 16

RAPPORT DE GESTION DU GERANT**à l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mars 2024**

Conformément aux statuts et à la loi, je dresse le compte rendu de l'activité de ma société au cours de l'exercice 2023 et pour délibérer sur l'approbation des comptes et sur l'affectation des résultats de cet exercice arrêté au 31 décembre 2023.

J'ai réalisé au cours de cet exercice un chiffre d'affaires hors taxes de 10800 euros.

Après dotations aux amortissements pour 9363 euros, la gestion de l'exercice 2023 s'est soldée par une perte comptable de 3397 euros.

Les associés décident d'affecter le résultat de la manière suivante :

Origines :

Résultat de l'exercice	..	-3397
Report à nouveau débiteur	:	-25292
TOTAUX	:	-28689 Euros.

Affectations :

Report à nouveau débiteur	:	28689
TOTAUX	:	28689 Euros.

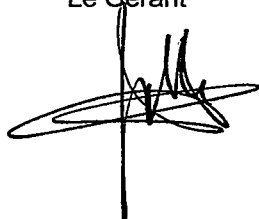
Les associés rappellent, pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucun dividende n'a été distribué précédemment.

En application de l'article 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, je vous signale qu'il n'a été dégagé aucune dépense somptuaire et qu'il n'y a pas eu de réintégration dans la base imposable de dépenses figurant sur le relevé des frais généraux.

Le chiffre d'affaire réalisé depuis le début de l'exercice permet de penser que les résultats de cet exercice seront identiques.

Je vous prie de bien vouloir me donner quitus pour ma gestion au cours de l'exercice 2023 et d'adopter les résolutions qui vous seront soumises.

Le Gérant



SCI 6 CHEMIN DE FER

6 rue du Chemin de Fer

67200 STRASBOURG

SCI au capital de 1000€

RCS STRASBOURG - Siret 844 618 249 000 16

PROCES VERBAL

à l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze mars à dix heures, les associés de la société **6 CHEMIN DE FER**, société civile immobilière au capital de 1000€, se sont réunis au siège social, 6 rue du Chemin de Fer à STRASBOURG (67200), en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et aux statuts.

L'Assemblée est présidée par le Gérant, M. Kamal JABLI, et M. Rachid JABLI, est nommée secrétaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les associés.

Celle-ci relève que les associés présents détiennent 100 parts sociales, sur un total de 100 parts, soit la totalité du capital social. L'Assemblée est ainsi habilitée à prendre toutes les décisions.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion du Gérant sur les comptes de l'exercice 2023 ;
- approbation des comptes annuels et des rapports de l'exercice 2023 ;
- affectation du résultat de l'exercice susvisé ;
- quitus au Gérant.

Le Président approuve les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

Les associés donnent acte à la Gérance de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'Assemblée que la communication des comptes sociaux, ont bien été respectées.

Deuxième résolution

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Gérant, approuvent ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice arrêté au 31.12.2023, qui ont été présentés par le Gérant et qui font apparaître un résultat déficitaire de 3397 Euros.

Troisième résolution

Les associés décident d'affecter le résultat de la manière suivante :

Origines :

Résultat de l'exercice	:	-3397
Report à nouveau débiteur	:	-25292
TOTAUX	:	-28689 Euros.

Affectations :

Report à nouveau débiteur	:	28689
TOTAUX	:	28689 Euros.

JK JL

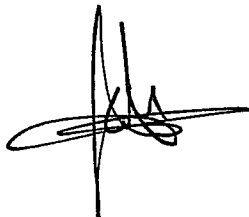
Les associés rappellent, pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucun dividende n'a été distribué précédemment.

Quatrième résolution

Les associés donnent quitus entier et sans réserve au Gérant pour l'accomplissement de sa mission au cours de l'exercice 2023.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures. De tout ce que dessus, il a été rédigé le présent procès-verbal, qui a été signé par les associés.

Le Président
M. Kamal JABLI

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Secrétaire
M. Rachid JABLI

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent 'R' and 'J' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

SCI 6 CHEMIN DE FER
6 rue du Chemin de Fer
67200 STRASBOURG
SCI au capital de 1000€
RCS STRASBOURG - Siret 844 618 249 000 16

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT **Exercice clos le 31 décembre 2023**

Troisième résolution

Les associés décident d'affecter le résultat de la manière suivante :

Origines :

Résultat de l'exercice	:	-3397
Report à nouveau débiteur	:	-25292
TOTAUX	:	-28689 Euros.

Affectations :

Report à nouveau débiteur	:	28689
TOTAUX	:	28689 Euros.

Les associés rappellent, pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucun dividende n'a été distribué précédemment.

Cette résolution est adoptée dans son intégralité par l'assemblée générale ordinaire des associés, dans sa décision du 12 mars 2024.

Pour extrait conforme.

La Gérance

